



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 31/08/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N°ARR2023_0064
Délégation de signature à Stéphanie HUDIN

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu la délibération n°20220520CM074 du conseil municipal du 20 mai 2022 autorisant le maire à déléguer la signature des décisions aux adjoints ainsi qu'au directeur général des services, directeurs et chefs de service,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Stéphanie HUDIN en qualité de Responsable espaces publics et biodiversité,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Stéphanie HUDIN, ingénieur principal, en qualité de responsable des espaces publics et biodiversité, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité dans les conditions et limites définies par les articles du code général des collectivités territoriales susvisés, **à signer les bons de commande** relatifs au fonctionnement des services techniques n'excédant pas **1 500 € TTC**.

Article 2 : La délégation prendra automatiquement fin en cas de départ de la collectivité de Madame Stéphanie HUDIN.

Article 5 : Le maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire et publié sur le site internet de la ville.

Article 7 : Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Receveur Principal et à Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret ainsi qu'à l'intéressée pour lui servir de titre.

A Saint-Jean de Braye, le **28 AOUT 2023**

Le maire
Conseillère départementale du Loiret



Vanessa SLIMANI

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture, le
et de la publication, le

de la notification à Madame Stéphanie HUDIN, le

Fait à Saint-Jean de Braye, le

Le maire
Conseillère départementale du Loiret

Vanessa SLIMANI